

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre ont présenté cette alternative implacable cet après-midi: ou bien le Canada participe à une action militaire et appuie la sécurité collective par l'entremise des Nations Unies, ou bien le rêve d'après-guerre qu'est la sécurité au moyen de l'action collective s'évanouit.

Or, ce ne sont pas les seuls choix. Pourquoi nous, Canadiens, pensons-nous un seul instant que nous devons choisir entre une action militaire et l'effondrement des Nations Unies?

Le gouvernement réduit les options. Il laisse entendre que les sanctions sont inefficaces et que, par conséquent, la force reste la seule solution de rechange. Je ne pense pas que quiconque d'un côté ou de l'autre de la Chambre conteste le fait que la force militaire pourra s'imposer un jour. C'est peut-être possible, mais nous en sommes encore loin. Nous sommes loin d'une détermination commune, parmi les pays membres des Nations Unies, à recourir à la force militaire comme unique solution de rechange. Nous sommes très loin d'avoir eu l'assurance des pays membres et du reste du monde que les sanctions économiques et l'embargo qui ont été imposés contre l'Irak se sont révélés inefficaces.

Si nous examinons la résolution 678, qui est la dernière d'une série de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au sujet de la situation au Moyen-Orient, en Irak et dans le Golfe, nous constatons que la décision du Conseil de sécurité est quelque peu différente de celle que le gouvernement a évoquée pour soutenir que l'action militaire est maintenant nécessaire.

Tout d'abord, la résolution du Conseil de sécurité ne s'adresse pas à tous les États membres des Nations Unies. Elle s'adresse aux «États membres qui coopèrent avec le gouvernement du Koweït.» Manifestement, les auteurs de la résolution estimaient que certains États ne voulaient pas coopérer avec le gouvernement du Koweït, sinon le texte est absurde.

Il y a certains gouvernements, à en juger par le libellé de cette résolution, qui coopèrent avec le gouvernement du Koweït. Qu'est-ce qu'on leur demande de faire? On leur demande d'user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter la résolution 660 qui exigeait que l'Irak se retire du Koweït. Tous les moyens nécessaires peuvent

très bien inclure des moyens militaires, mais pas exclusivement.

Il y a toute une gamme d'autres moyens qui s'offrent aux Nations Unies et aux États membres qui coopèrent avec le gouvernement du Koweït pour faire appliquer la résolution exigeant que l'Irak se retire du Koweït. La résolution demande ensuite à tous les États membres d'apporter l'appui voulu aux pays qui estiment coopérer avec le gouvernement du Koweït.

Rien dans cette résolution ni dans les traditions des Nations Unies, où j'ai eu l'honneur de servir pendant cinq ans au sein de notre service diplomatique, n'oblige le Canada à s'engager dans une action militaire. La décision appartient au Canada ou à tout autre pays membre souverain ou des Nations Unies, qu'il choisisse d'exprimer son opposition à l'occupation du Koweït par l'Irak au moyen d'une action militaire ou d'autres formes de sanctions. Le Conseil de sécurité ne dit pas que les Nations Unies sont en train de former une force militaire ni qu'il invite son comité militaire à former une force de l'ONU appelée à agir sous l'égide de cette organisation. Pas du tout. Aucune force de l'ONU n'est envisagée.

Ce qu'on prévoit, c'est que les États membres, dont certains se considèrent comme coopérant avec le gouvernement du Koweït, décideront s'ils veulent exprimer leur opposition par la force militaire ou par d'autres moyens après le 15 janvier. Nous saurons au cours des prochains jours les États qui sont arrivés à la conclusion que seule la force militaire réussira à expulser l'Irak du Koweït.

• (2250)

Le Canada n'est pas obligé de prendre cette décision. Il est un pays souverain capable de prendre ses propres décisions conformément à la résolution du Conseil de sécurité et il est parfaitement libre de continuer à appuyer—comme je le préconise fortement—les sanctions économiques.

La question à l'étude est donc la suivante: les Canadiens considèrent-ils qu'on a donné aux sanctions économiques assez de temps pour agir, et la force militaire est-elle requise pour expulser l'Irak du Koweït.

En réponse à nos nombreuses demandes visant à permettre aux sanctions économiques de fonctionner, le gouvernement nous a constamment répété que les sanctions n'avaient aucun effet. «Dites-nous comment elles